COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 MARS 2016

o PERSONNES PRESENTES:

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, Jean-Paul COUTY, Alain BRUCHEZ, Marie Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Jean-Michel JACQUES, Laura VIRET, Pascale VULIN.

M BUNS pour intervention sur le SMECRU et Laura DONNARD, secrétaire de Mairie, pour lecture du compte administratif.

o PERSONNES ABSENTES :

Lionel LERDUNG, Lionel VERNAY Laura VIRET lors des délibérations

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

o ORDRE DU JOUR :

Présentation SMECRU (Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Usses) et zones humides du Sappey par Christian BUNZ.

Présentation du Compte Administratif et du Budget Primitif.

DELIBERATIONS:

- ADHESION A LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS -OBJECTIF ZERO PESTICIDES DANS NOS VILLES ET VILLAGE.

Délibération proposée par le Maire en début de séance :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR MISE EN SECURITE CROISEMENT DE CHEZ FAURAZ.

AFFAIRES DIVERSES

En début de séance, Monsieur Christian BUNZ intervient pour une présentation du SMECRU aux élus. Cette structure rassemble 41 communes autour des Usses et de ses affluents, d'Arbusigny à Seyssel. Les Usses sont en manque d'eau en période estivale, le débit minimum vital pour les espèces animal n'est pas toujours atteint. La quantité et la qualité des eaux sont étudiées dans le cadre du contrat de rivière, sur une période de 5 ans. La ZRE, zone de répartition des eaux, et le PGRE, plan de gestion de la ressource en eau, permettent de conduire les études nécessaires.

Sur les 3 millions de m3 prélevés sur le bassin versant, 1.3 millions sont prélevés pendant les 5 mois de la période estivale. Sur décision du Préfet, cette quantité est maintenant gelée.

Le SMECRU s'attache à protéger les zones humides ; 18 sur les 300 que compte le bassin des Usses vont bénéficier de travaux de protection. Parmi ces zones qui sont en dehors du périmètre de la Charte des Bornes, les zones humides du Marais des Mouilles et de Martenant Sud Ouest sont choisies. Un diagnostic sera réalisé ainsi qu'un plan de gestion puis les propriétaires seront consultés pour connaître leur choix entre la réalisation de travaux et la vente à la collectivité.

Notre commune investira 3560€ sur 5 ans, soit 710€ par an pour que les travaux soient réalisés sur ces 2 zones.

Présentation du Compte Administratif et du Budget Primitif.

Une lecture est faite aux élus du Compte Administratif et du Budget Primitif. Les différentes lignes de dépenses et de recettes, en fonctionnement et en investissement sont détaillées et expliquées. Le Maire propose d'ajouter en investissement un abri de 4 x 5 mètres pour ranger les remorques devant le local communal de chez Fauraz. Concernant les subventions prévues pour les Tartifilous, il est décidé de vérifier le nombre d'adultes nécessaires pour la surveillance des enfants à Vovray. Cela afin d'anticiper les dépenses selon les effectifs prévus.

DELIBERATIONS:

- ADHESION A LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS -OBJECTIF ZERO PESTICIDES DANS NOS VILLES ET VILLAGE.

Sur chaque commune, il est demandé qu'un employé et un élu soient désignés personnes référentes.

Martine DUSONCHET représentera les élus.

Avant l'interdiction des produits phytosanitaires en 2017, les collectivités sont invitées à anticiper l'objectif de 0 pesticides. Il est prévu un bilan des pratiques, une formation, une sensibilisation des élus, l'acquisition de matériel alternatif et une sensibilisation de la population à ces nouvelles pratiques.

VOTE 8 VOIX POUR

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR MISE EN SECURITE CROISEMENT DE CHEZ FAURAZ.

Le Maire a rencontré Monsieur Denis DUVERNAY sur les lieux pour estimer les travaux nécessaires. Un rétrécissement des voies est préconisé. Il permettra une réduction du coût des travaux ainsi qu'une limitation de la vitesse. Le budget envisagé est de 58000€ HT. Les amendes de police et les fonds départementaux permettront le déblocage d'une subvention.

VOTE 8 VOIX POUR

AFFAIRES DIVERSES:

- -MME FONTAINE : cette habitante du Sappey, infirmière, souhaite se lancer dans une seconde activité, la création de chapeaux. Elle recherche un local sur la commune et sollicite le prêt de 1000€ pour l'achat d'une machine. Si les élus acceptent, la commune achèterait la machine et serait ensuite remboursée. Les élus adhèrent à cette démarche.
- -PLU : au terme de l'appel d'offre lancé par la CCPC, c'est le bureau de Monsieur SARTORI qui a été choisi pour mener les dossiers de PLU sur l'ensemble des communes concernées. Une réunion sera prochainement organisée pour expliquer la démarche aux élus.
- -ECOLE : un premier travail a été mené par la CCPC pour chiffrer les m2 nécessaires à une école commune Vovray Le Sappey. Pour 5 classes, une salle informatique, une salle de motricité, une salle de repos, les espaces techniques, etc, il faut 1600m2. En ajoutant l'espace d'une cantine et d'une garderie, à la charge de nos communes, la surface nécessaire atteint les 1840m2.

Un appel à projet va être lancé et il sera suivi d'un appel d'offre.

- -MOLLOCKS : l'installation des nouveaux mollocks est maintenant achevée sur notre commune. A Clarnant, un container pour vêtements usagés a été installé. Il sera vidé une fois par semaine.
- JOURNEE ENVIRONNEMENT : cette année, les volontaires sont invités à participer le samedi 23 avril.
- -REMBLAIS SCIERIE : la société Maulet a démarré les travaux de remblais prévus avec la municipalité. Des arbres devront être abattus, leur volume étant estimé à 46m3. Un affichage a signalé aux habitants que ce bois serait vendu au plus offrant. Selon les ventes actuelles, le prix serait de 650€ minimum.
- Le Maire ouvre les 2 enveloppes reçues pour proposition, une première pour 500€ et une seconde pour 800€. Cette offre de Messieurs René BRAND et Louis DESBIOLLES est acceptée.